

Procéder à la démission

Par loute005, le 10/08/2015 à 12:22

bonjour,

Cela fait maintenant 4 mois que je ne me suis pas présenté sur mon lieu de travail car l'ambiance était insoutenable et je n'ai pas trouvé la force d'y retourner ou même d'appeler. J'aimerais savoir ce que je dois faire (envoyer une lettre, appeler..).

J'aimerais régler tout ça pour au moins toucher le chômage mais je ne trouve pas le moyen.

Par P.M., le 10/08/2015 à 12:35

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Vous pourriez éventuellement essayer de vous présenter au travail pour voir la réaction de l'employeur et savoir ce qu'il compterait faire...

Par loute005, le 10/08/2015 à 13:04

d'accord merci pour la réponse, pour le moment je suis donc sans revenus, c'est comme ci j'étais en congés sans solde.

Ne devrais-je pas appeler avant d'y retourner?

Par **P.M.**, le **10/08/2015** à **13:11**

Votre absence injustifiée ne peut pas être assimilée à un congé sans solde qui nécessite préalablement à sa prise un accord écrit entre les deux parties...

Si vous appelez, il me paraît évident que l'employeur vous dira que ça ne sert à rien de venir et qu'il ne veut plus vous voir, qu'il attend votre démission...

Par loute005, le 10/08/2015 à 14:27

D'accord donc il vaut mieux faire un courrier en recommandé pour annoncer ma démission ?

Par **P.M.**, le **10/08/2015** à **15:02**

Mais cela ne vous ouvrira pas droit à indemnisation immédiate par Pôle Emploi... Appeler l'employeur dans ce cas pourrait servir à trouver un arrangement pour qu'il vous dispense d'effectuer le préavis...

Par loute005, le 10/08/2015 à 15:58

merci les réponses